



Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Vendredi 21 décembre 2018

Présentation

L'objet de l'AG est de soumettre à votre approbation :

1. un projet de traité de fusion par voie d'absorption de Premier Associés par LNC
(1^{ère} à 5^{ème} résolutions)

Les termes et conditions de la fusion figurent dans le traité de fusion conclu le 12 novembre 2018 et sont décrits dans le Document E (qui est une annexe au rapport du Directoire à l'AG) enregistré auprès de l'AMF le 21 novembre 2018 sous le numéro E. 18-072

2. un projet de modification de la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance (pour le porter de 75 ans à 80 ans) et modification corrélative de l'article 14 « Conseil de surveillance Composition » des statuts
(6^{ème} et 7^{ème} résolutions)



I. Projet de Fusion absorption de la société Premier Associés par LNC

1. Présentation de Premier Associés

- Détient 2.200.000 actions LNC, soit 13,72 % du capital de LNC et 14,85 % des droits de vote
- Société dans laquelle ont investi Premier Investissement et une trentaine de salariés et dirigeants (les « Managers ») de LNC
- Droits financiers statutaires évolutifs en fonction du ROC sur les exercices 2013-2017 → les Managers sont devenus seuls ayants droit à l'actif net de Premier Associés



1. Projet de Fusion absorption de la société Premier Associés par LNC (suite)

2. Motifs et effets de la Fusion

- Simplification de l'actionnariat de LNC
 - Liquidité pour les Managers, assortie d'une prise d'engagements de conservation par ces derniers
 - Augmentation de capital immédiatement suivie d'une réduction de capital du même montant
-
- ➔ Absence d'impact dilutif sur les actionnaires de LNC
 - ➔ Evolution du « concert familial » Mitterrand qui passe de 93,7% à 83,6% du capital par l'effet de la dissolution sans liquidation de Premier Associés résultant de la fusion
 - ➔ Augmentation du flottant LNC



I. Projet de Fusion absorption de la société Premier Associés par LNC (suite)

3. Régime juridique de la Fusion : transmission universelle du patrimoine de Premier Associés à LNC

4. Date de Réalisation : 21 décembre 2018 (date des AG de Premier Associés et LNC statuant sur la Fusion)
La Fusion prendra effet rétroactivement au 9 octobre 2018 d'un point de vue comptable et fiscal



I. Projet de Fusion absorption de la société Premier Associés par LNC (suite)

5. Rapport d'échange et rémunération

- Valorisation en transparence de Premier Associés, dont l'actif net est essentiellement constitué de 2.200.000 actions LNC, et dont le capital est composé de 2.200.000 actions ordinaires
 - 1 action de LNC pour 1 action de Premier Associés
- Augmentation du capital de LNC de 2.200.000 euros par émission de 2.200.000 actions nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune
- Prime de fusion : 99.834.950,55 €
- Valeur et rémunération des apports confirmée et jugée équitable par les commissaires à la fusion



I. Projet de Fusion absorption de la société Premier Associés par LNC (suite)

6. Réduction du capital :

- Réduction du capital social de LNC de la valeur des actions propres que LNC détiendra par suite de la Fusion (soit 2.200.000 euros), par voie d'annulation desdites actions
- Imputation de 99.836.000 euros sur le compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport » correspondant à la différence entre la valeur d'apport des actions LNC et le montant de la réduction de capital

A l'issue de la réduction de capital, le montant du capital de LNC sera identique au capital avant réalisation de la Fusion, à savoir 16.039.755 euros.



Assemblée Générale Extraordinaire

Vendredi 21 décembre 2018

Présentation des rapports des Commissaires à la Fusion



Assemblée Générale Extraordinaire

Vendredi 21 décembre 2018

Vote des résolutions

Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution

- Approbation du projet de traité de fusion par voie d'absorption de Premier Associés par la Société, approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération.

Assemblée Générale Extraordinaire

Deuxième résolution

- Constatation de la réalisation définitive de la Fusion et augmentation corrélative du capital social de la Société en rémunération des apports au titre de la Fusion.

Assemblée Générale Extraordinaire

Troisième résolution

- Annulation des 2.200.000 actions de la Société transmises par Premier Associés dans le cadre de la fusion et réduction corrélative du capital social.

Assemblée Générale Extraordinaire

Quatrième résolution

- Modification corrélative de l'article 6 « Capital » des statuts

Assemblée Générale Extraordinaire

Cinquième résolution

- Pouvoirs à l'effet notamment de signer la déclaration de régularité et de conformité.

Assemblée Générale Extraordinaire

Sixième résolution

- Modification de la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance.

Assemblée Générale Extraordinaire

Septième résolution

- Modification corrélative de l'article 14 « Conseil de surveillance – Composition » des statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution

- Pouvoirs pour formalités.